

# L'exécutant(e) de l'exécutif

Quelques jours d'intervalle, le Conseil fédéral a donné ses orientations sur des dossiers essentiels, l'AVS et la LAMal. Dans un cas, il a adopté une position centriste en rejetant le report à soixante-six ans de l'âge de la retraite et en acceptant des modalités de retraite à la carte, mais dans des limites financières très contraignantes. Dans l'autre cas, il a adopté une position conservatrice: maintien de l'actuel financement de la LAMal qui a pourtant amplement démontré ses insuffisances et ses iniquités.

Le traitement médiatique de ces choix gouvernementaux est révélateur d'une dérive. Ruth Dreifuss a reçu une gifle ou des gifles. Elle a été giflée (au féminin, c'est plus sonore). Par une déviance sado du raisonnement, elle est victime (et non pas mise en minorité), donc dans son tort puisque victime. Mais faute supplémentaire dans ce jeu de domination, elle refuse de reconnaître sa condition. Ainsi au soir du refus par le peuple de l'assurance maternité, elle s'est autorisée à accepter avec dignité le verdict alors que, décrète *L'Hebdo*, elle aurait dû pleurer ou se révolter!

Sur le fond, la politique sociale est devenue non plus un chapitre parmi d'autres de la politique gouvernementale, mais le dossier premier. Car on sait que pour des raisons démographiques, les dépenses de l'AVS croîtront inéluctablement et le coût de la santé aussi pour des raisons techniques et démogra-

phiques, et encore l'Al, pour des raisons multiples dont notamment l'évolution structurelle d'une société qui pousse à la marginalisation les plus faibles. Ces besoins ont été identifiés, ce sont les rapports Ida Fiso I et II. L'accroissement inéluctable de la dépense se heurte aux résistances de la droite décidée à maintenir, au niveau le plus bas, les prélèvements obligatoires. Mais la clarification entre ces deux tendances n'a pas eu lieu. Qu'on lise les *Lignes directrices de finances fédérales* (octobre 1999). Il y est prévu que «les éventuelles (sic) dépenses supplémentaires (liées au vieillisse-

*La politique sociale  
est devenue  
le dossier premier*

ment de la population ou à une adhésion à l'Union européenne) devront être financées par un relève-

ment des impôts indirects». En proposant de porter l'âge de la retraite à soixante-six ans, Couchepin et Villiger se mettaient en contradiction avec les lignes directrices qu'ils avaient eux-mêmes élaborées.

La clarification interne passe par la reconnaissance par la droite gouvernementale de l'inéluctable augmentation des dépenses sociales et leurs conséquences concrètes. A défaut, la droite ne peut qu'imposer une réduction des prestations. Et dans ce cas, elle doit assumer directement, en prenant la responsabilité des assurances sociales, les conséquences politiques de son choix. Dans un collège, il ne peut pas y avoir un(e) simple exécutant(e) de la politique des autres. AG

# Impatience hâtive dans la recherche fondamentale et clinique

*D'immenses espoirs sont suscités par la thérapie génique. Mais les obstacles sont gigantesques.*

*La recherche du résultat, les enjeux commerciaux estompent ces difficultés et entretiennent les illusions.*

**G**UÉRIR À LA SOURCE, en corrigeant dans nos cellules, et avec précision, le défaut qui nous rend malade, voilà bien une médecine souhaitable: la thérapie génique se dessine comme la médecine du XXI<sup>e</sup> siècle. Ethiquement non différente de la médecine classique, puisque l'on continue à administrer un médicament – dans le cas présent, de l'ADN injecté dans l'organe malade (par la technique in situ) – ou des cellules modifiées au laboratoire introduites dans le corps du patient (technique ex vivo), médicament dont les effets cessent avec l'arrêt du traitement.

La thérapie génique, les médecins, les chercheurs, les investisseurs, les patients (surtout s'ils sont atteints d'une maladie incurable) en sont convaincus: c'est la voie à explorer. Depuis 1990, date du premier essai clinique jusqu'à aujourd'hui, plus de trois cents différentes expérimentations cliniques ont été mises en route, touchant plus de trois mille patients. Les essais de thérapie génique n'en ont guéri aucun; pire, ce dernier mois, l'on déplore le premier mort provoqué par un tel essai.

## Des coûts astronomiques et leur rentabilisation

Il y a donc problème. Dans leurs bons moments (quand leur *venture capitalist* est dans l'autre pièce), les chercheurs rappellent la tâche formidable de la thérapie génique: nos cellules ont développé sur des millions d'années de nombreux mécanismes qui neutralisent l'entrée d'ADN étranger, qui se présente à elles sous forme de virus. Il s'agit de surmonter ces mécanismes, tâche titanesque. Ainsi notre corps possède (environ) cinquante mille milliards de cellules et on ne peut y injecter – dans le cas d'un vecteur ARN, comme le virus HIV dûment modifié – qu'un milliard de particules; on n'infecte donc ainsi qu'une cellule sur 50000, et encore temporairement. Ces considérations sur les difficultés techniques réelles sont malheureusement systématiquement estompées lors des communiqués de presse.

Mais plus que le défi technique, ce sont les coûts astronomiques – en particulier les exigences de sécurité – de la mise au point de tels traitements qui

structurent la thérapie génique. Les pouvoirs publics sont dans l'incapacité de les financer et pour conséquence, cette branche de la médecine de pointe est le lieu systématique d'alliance entre firmes biotechnologiques et équipes de recherche; souvent, le directeur de recherche a fondé sa propre compagnie.

Ceci a quatre conséquences: une incontestable dynamisation du secteur – ne propose-t-on pas un essai de thérapie génique contre la calvitie; un déplacement rapide de l'intérêt pour des maladies génétiques simples mais rares, donc non-rentables, vers des affections complexes (cardio-vasculaire, cancer), sans que la thérapie génique ait pu s'affirmer dans les modèles plus simples; une publication de résultats se faisant souvent à la sauce marketing (au corps défendant des chercheurs), et finalement une certaine tension éthique vu la double allégeance des chercheurs à l'hôpital universitaire et au sponsor, qui peut déraiper – on ferme, inconsciemment certes, les yeux sur des problèmes apparus au laboratoire – lorsque la concurrence s'exacerbe. Qu'est-ce qui a tué le jeune américain en traitement expérimental «haute dose» alors que sa maladie du foie était sous contrôle par des moyens classiques? Difficile de conclure d'un cas isolé. Mais la thérapie génique est entrée dans la même turbulence que celle de l'agriculture transgénique: «commercialisation» hâtive, culture du secret, peinture rose. ge

## La lutte continue

**L**ES RÉSERVES D'ÉLECTEURS UDC sont importantes dans la ville de Zurich où elle est encore faible. C'est pourquoi les assemblées se multiplient comme si les élections étaient proches. En plus de la convocation, et bien sûr l'indication d'un ccp pour verser des contributions aux frais d'insertion, les annonces contiennent maintenant un bulletin d'adhésion à l'UDC (cotisation annuelle: 90 francs pour «single» et 115 francs pour couple). Au surplus il y a une adresse qu'on aurait intérêt à suivre: [www.svp-stadt-zuerich.ch](http://www.svp-stadt-zuerich.ch). cfp

# Ouvrir sans tarder le débat sur l'adhésion

*Le traumatisme du 6 décembre 1992 ne doit pas empêcher le Conseil fédéral de préparer l'adhésion.*

LE CONSEIL FÉDÉRAL a fait de l'adhésion à l'Union européenne (UE) son but stratégique. Mais plus le gouvernement martèle cette option fondamentale, plus il apparaît qu'il s'agit d'une tactique dilatoire. Or repousser l'adhésion dans un futur indéterminé ne fait qu'affaiblir les chances d'atteindre ce but et permet à ses adversaires d'occuper le terrain.

Pascal Couchepin l'a récemment rappelé: «Pour un certain temps, il ne faut pas attendre de décision en matière européenne». Son collègue Joseph Deiss confirme: «Je pense qu'il faut d'abord mettre en vigueur et consolider les accords bilatéraux». Quant à une votation sur l'adhésion, le chef de la diplomatie helvétique ne l'envisage que «dans plusieurs années dans le meilleur des cas».

## Le Conseil fédéral reste prudent

Cette timidité gouvernementale, que d'aucuns tiennent pour de la sagesse politique, repose sur un mythe, comme l'a souligné opportunément le journal *Courage* (25 août 1999), organe du Nouveau mouvement européen de Suisse (Nomes). Le Conseil fédéral, traumatisé par l'échec du 6 décembre 1992 – rejet en votation populaire de l'Espace économique européen (EEE) –, ne veut en aucun cas répéter l'erreur d'alors, ou plutôt ce qu'il considère comme une erreur. Il reste en effet persuadé que le dépôt de la demande d'adhésion de la Suisse en mai 1993 a contribué à l'échec de l'EEE six mois plus tard. Gardons-nous donc de mélanger les dossiers, conclut-il; les accords bilatéraux d'abord, l'observation de leurs effets ensuite, enfin plus tard la question de l'adhésion. Une position largement partagée par les milieux politiques: voir le renvoi par le Parlement de l'examen du *Rapport sur l'intégration* déposé en janvier 1999, un rapport pourtant exigé, par ce même Parlement; voir aussi le silence assourdissant sur ce thème au cours de la campagne électorale. Cette option pathologiquement prudente ne peut que

ravir les isolationnistes et réjouir les milieux économiques satisfaits des avantages liés aux accords bilatéraux, mais peu empressés de se soumettre aux règles de l'UE.

Ce raisonnement en forme de chronologie ne tient pourtant pas la route. En déposant la demande d'adhésion, le Conseil fédéral n'a fait que réagir à un postulat du Conseil des Etats et à une forte pression de l'opinion publique. Le fait que nos partenaires au sein de l'Association européenne de libre-échange déposaient l'un après l'autre leur candidature à Bruxelles a également influencé sa décision. Une décision qui n'avait donc rien d'un coup de tête. Et comme l'indique l'analyse Vox – un sondage d'opinion effectué après chaque votation populaire –, le dépôt de la demande d'adhésion en mai n'a eu aucun impact significatif sur le résultat de la votation de décembre.

L'échec du 6 décembre 92 résulte bien plutôt de l'intervention décidée et précoce des isolationnistes. Ces derniers ont montré une cohérence sans faille – EEE ou adhésion, nous refusons d'être assujettis aux décisions de Bruxelles – alors que les partisans de l'EEE exprimaient des arguments contradictoires du style: «nous n'irons pas plus loin», «un pas nécessaire pour une éventuelle adhésion», ou encore «une brève étape avant l'adhésion». Le Conseil fédéral lui-même s'est engagé tardivement dans la campagne, affichant de plus ses désaccords internes. Il a commis l'erreur de situer l'adhésion à l'EEE dans la droite ligne de notre politique étrangère alors que l'opinion publique la ressentait comme une rupture qu'il aurait fallu justifier.

La leçon est limpide. L'adhésion à l'UE ne trouvera une majorité que si elle fait l'objet d'un débat continu et d'un engagement sans faille du Conseil fédéral et des partis politiques. Annoncer sans détour et sans retard la réactivation de notre demande d'adhésion permettrait l'ouverture de ce débat. Partis et organisations devraient enfin montrer la couleur, l'UDC et l'Association pour une Suisse indépendante et neutre ne seraient plus seules à occuper (négativement) le terrain de

la politique européenne.

Dans ce contexte, faut-il se réjouir de l'initiative «Oui à l'Europe» qui exige l'ouverture sans délai des négociations d'adhésion? La démarche est maladroite. Elle empiète sur la nécessaire compétence du Conseil fédéral de conduire la politique extérieure et à ce titre elle doit être rejetée, tout comme l'a été l'initiative des Démocrates suisses en 1997 qui voulait associer le peuple à la gestion de la diplomatie. Elle est maladroite aussi parce qu'elle anticipe et se substitue à la seule question importante, celle de l'adhésion. Une question qui sera résolue après un débat nourri sur un projet concret. En réponse à cette initiative qui ne justifie pas une consultation populaire, il ne reste au Conseil fédéral qu'à annoncer lors de la session de juin prochain sa volonté d'ouvrir les négociations avec Bruxelles et à faire avaliser cette décision par le Parlement. Point n'est besoin d'un nouvel article constitutionnel pour cela. Et les initiants pourront alors retirer une demande rendue ainsi superflue. *jd*

## Se sont-ils trompés?

LES MANAGERS D'ADTRANZ ont-ils décidé de fermer les entreprises suisses parce que les syndicats habitués à négocier «en paix» sont moins combatifs sur le terrain?

C'est la question évoquée par le *TagesAnzeiger* (16.11) et dans *DP* 1409. En fait, ces managers nous aident à redécouvrir la réalité des la lutte des classes en Suisse.

Voici quel a été le comportement de la direction. Les ouvriers d'Oerlikon, condamnés au licenciement, ont été transportés à Pratteln, auprès de leurs camarades bâlois, destinés au même sort, au matin du 12 novembre. La séance d'information, si on ose l'appeler ainsi, a duré un quart d'heure. Les ouvriers d'Oerlikon ont ensuite été ramenés à leur point de départ, puis invités à rentrer chez eux. *cfp*

# Les assurances sociales jettent les travailleurs après usage

*La reprise du travail pour un ouvrier victime d'un accident dépend des possibilités concrètes de recyclage.*

*Les assurances l'ignorent et jugent en théorie, froidement.*

**J**OSÉ GONZALEZ (nom fictif) a travaillé dur comme ouvrier du bâtiment, dès l'âge de seize ans. A cinquante ans, un accident à la jambe l'immobilise durant environ trois ans. Il finit aussi par déprimer. Son médecin le considère usé et incapable de reprendre son ancienne activité. Il y a quelques années, l'assurance invalidité étudiait le cas à fond. Elle proposait des évaluations en vue d'une reconversion professionnelle dans un métier moins pénible. S'il y avait quelque chance de succès, on tentait cette reconversion. Sinon, une rente était octroyée. De son côté, l'assurance accidents obligatoire (ici: la CNA, qui s'intitule désormais SUVA) patientait et versait des indemnités journalières. En cas d'échec du recyclage, l'assuré finissait aussi par recevoir une rente.

*Lieti tempi passati!* Aujourd'hui, l'AI et la SUVA ne se donnent plus tant de peine. Elles «règlent le cas» grâce à... des feuilles types de professions théoriquement accessibles au travailleur. Elles décrètent que M. Gonzalez pourrait exercer une activité à temps plein dans un poste réputé adapté, tel que «petite industrie, petits montages électriques, etc.», en encore, moyennant qu'il «puisse prendre des pauses et changer fréquemment de position»... De tels postes n'existent guère dans la réalité? Peu importe.

## En théorie...

Les contraintes imposées aux employeurs? Passons. Le recyclage? Oublié! Quand bien même M. Gonzalez a passé toute sa vie en plein air sur des chantiers, nos assurances sociales l'imaginent pouvoir, du jour au lendemain, et sans recyclage, se transformer en monteur de petite mécanique (l'adjectif qui revient le plus souvent est «petit»: small is beautiful.) Hélas, M. Gonzalez ne se recycle pas. Après tout, on ne le lui a même pas demandé. De plus, ayant quitté le monde du travail lourd depuis longtemps, il ne peut reprendre une telle activité car il n'a plus la résistance physique voulue.

C'est ici qu'intervient le tour de passe-passe: la SUVA et l'AI décident alors que l'assuré pourrait obtenir une partie du salaire qu'il aurait gagné sans l'accident, avec un peu de bonne vo-

lonté. Il ne sera donc invalide qu'à 25%. Et si l'on objecte que ce n'est pas une question de volonté, mais d'absence de scolarité suffisante, de mauvaises connaissances linguistiques etc.? Réponse standard: l'invalidité n'est alors «plus la conséquence de l'accident»; elle est due précisément à ces facteurs négatifs, «dont l'assurance sociale suisse n'a pas à répondre». Cela débouche sur une misérable rente de la SUVA d'environ 1000 francs par mois, et sur aucune rente de l'AI ni de la prévoyance professionnelle. L'assuré passe donc à l'aide sociale, c'est-à-dire tombe à la charge de la collectivité (cantonale et communale). Ou alors il déprime entièrement, ce qui lui permettra peut-être, à (très long) terme, d'obtenir tout de même une rente AI pour invalidité psychique (mais non une rente SUVA, puisque l'invalidité ne sera pas, juridiquement, la conséquence de l'accident). De toute manière: une vie personnelle et familiale est ruinée.

## Sans protection

C'est ainsi que les assurances sociales commencent, de manière de plus en plus systématique, à mettre au rebut les travailleurs manuels. Cela signifie, en pratique, que ceux-ci ne sont plus assurés, ou alors très partiellement, puisqu'en cas d'invalidité ils n'auront plus les pleins droits que la loi leur reconnaît. La Suisse et ses assurances sociales (pourtant financées aussi par ces travailleurs) refusent d'assumer les conséquences d'une situation profitable à notre pays, à savoir que beaucoup d'ouvriers, certes peu scolarisés mais très durs à la tâche tant qu'ils ont leur pleine intégrité physique, contribuent largement à notre prospérité.

Philippe Nordmann

## Médias

**L**ES ARCHIVES HISTORIQUES du service de documentation de l'éditeur Ringier ont présenté à Zurich une exposition de personnalités suisses de 1946 à 1970. Précisons que ces archives contiennent trois millions de clichés. *cfp*

# Sur l'utilité des plans directeurs de l'aménagement du territoire

*Les hoquets de la révision des plans directeurs de l'aménagement du territoire genevois et vaudois devraient amener à repenser ces exercices rituels.*

DANS LE CANTON de Vaud, c'est un crédit de deux millions pour lancer l'étude d'un nouveau plan directeur de l'aménagement du territoire que la droite, majoritaire au Grand Conseil, a refusé d'emblée au conseiller d'Etat vert Philippe Biéler.

A Genève, il y avait le «Projet 2015», un document ébouriffant mis en chantier par Philippe Joye sous le gouvernement monocouleur de droite pour lancer la révision du plan directeur étriqué et conservateur laissé par Christian Grobet. Philippe Joye parti après une législature, l'Alternative majoritaire au Grand Conseil, il revenait au socialiste Laurent Moutinot, tout de raison et de prudence, de limiter la casse. Après avoir passé à la moulinette de la commission parlementaire, le «Projet 2015» a été refusé au vote final par l'addition de la droite et de l'Alliance de gauche.

Au départ de telles entreprises, il y a l'ambition louable d'inscrire l'action publique dans un cadre, de penser à long terme, d'harmoniser les objectifs

et besoins éventuellement divergents de différents domaines, de dépasser les cloisonnements. C'est ce qui a conduit dès les années soixante-dix à la floraison des concepts et autres conceptions, qu'elles soient générales ou globales. Mais d'une exigence de clarté et de prévisibilité, on dérape sournoisement vers une sorte de négation du politique: on passerait du fait du prince, avec son arbitraire bon plaisir, à la conduite objective et rationnelle des affaires publiques, orientée par la science des technocrates. Aménagement du territoire, environnement, énergie, transports, la conception globale est un exercice obligé – et pourtant il échoue souvent car, justement, le politique n'est pas mort et il se venge.

La leçon de cette histoire, c'est qu'il faut ramener l'exercice à sa juste dimension: des documents destinés, en dernière analyse, à être approuvés par une autorité politique, législative ou exécutive, n'ont pas et ne sauraient avoir de prétention scientifique. Leur vocation est de déterminer l'orienta-

tion stratégique qu'une collectivité veut se donner, et cela peut être fait de manière simple et intelligible. Cela implique aussi une prise en compte du calendrier démocratique que trop souvent experts et fonctionnaires veulent ignorer souverainement: la législature de quatre ans. Tout document dont la gestation est longue est condamné à se trouver dépassé si d'aventure il est enfin approuvé. Il faut aussi lutter contre une autre tentation: la conception d'autant plus belle qu'elle est détachée du réel, refuge idéaliste servant de cache-sexe aux compromissions quotidiennes qui la nient.

Une vision plus modeste repose enfin sur une distinction plus claire des rôles des uns et des autres: au Parlement l'orientation stratégique (à long terme mais à revoir en début de chaque législature), au gouvernement la planification opérationnelle dans un programme de législature et des contrats de prestations, à l'administration et aux entités décentralisées la mise en œuvre. *fb*

## RAPPEL

## Signé Hubert Reymond, ex-banquier

HUBERT REYMOND: «L'amateurisme n'est plus possible». Tel était le titre d'une interview aimablement donnée et complaisamment recueillie, parue dans le numéro spécial publié le 25 septembre 1992 par *Le Journal de Genève et Gazette de Lausanne* à l'occasion de la 79<sup>e</sup> Journée des Banquiers.

Et le directeur général alors célébré de la Banque Vaudoise de Crédit (BVCréd) de pontifier: «Je souhaite qu'il y ait une prise de conscience dans la direction et dans les conseils d'administration des banques [régionales] afin que les mesures internes ou externes soient prises suffisamment tôt. Ces mesures sont évidemment difficiles à prendre lorsque la conjoncture va mal. Car on a tendance à ne pas s'analyser suffisamment et à rendre la conjoncture responsable, alors que c'est peut-être

la structure qui l'est».

Ces sages propos n'ayant manifestement pas eu d'écho à la BVCréd, le conseiller aux Etats libéral Hubert Reymond, délesté de la direction d'une banque sauvée pour un franc par la Banque cantonale vaudoise, se retrouve devant un intervieweur nettement moins complaisant, celui de *24 heures* du 9 décembre 1993. Mais, un mois après la déconfiture de «sa» banque, la morgue reste intacte: «Ah, qu'il est facile de travailler dans le secteur public! Connaissez-vous beaucoup de fautifs qui ont été renvoyés? Quand je vois le coût humain des restructurations dans le secteur privé, je ne suis pas enclin à modifier mon attitude face au secteur public. Je continue à croire que celui-ci doit se restructurer lui aussi, beaucoup plus rapidement, et que l'Etat ne doit

dépenser que ce qu'il a. La mésaventure (sic) de la BVCréd m'encourage à continuer dans la voie qui est la mienne».

Et pour que tout soit clair, Hubert Reymond, qui s'apprêtait à occuper deux ans encore l'un des deux sièges vaudois à la Chambre des cantons, assure ne voir «aucun lien» entre son échec professionnel et son mandat politique. «J'étais conseiller aux Etats bien avant d'être banquier».

Le problème est bien là: les politiciens se forment sur le tas, les banquiers apprennent et pratiquent un métier. Mais si, comme le disait H. Reymond soi-même, l'amateurisme n'est plus possible, nous savons aujourd'hui qu'il n'est pas condamnable. Comme titrait *DP* le 24 septembre 1998, six ans après le *JdG/GdL*: «Innocente incompetence». *yj*

# Et si Pipilotti avait raison...

Par René Longet, directeur romand pour la protection suisse de l'environnement

## Une nouvelle équipe et un délai prolongé. Soit. Mais pour faire quoi? Où est le débat sur l'exposition nationale?

**C**E QU'EN DES mots très directs, Pipilotti Rist a récemment livré au public dépasse tout ce qui avait précédemment été dit sur l'Expo. 01 par les observateurs les plus divers.

La contre-offensive n'a pas tardé. Cracher dans la soupe, cela ne se fait pas... Mais si ce que Pipilotti dit était tout simplement vrai? C'est bien, au-delà de l'opportunité, de la bienséance, ou que sais-je encore, la seule chose qui compte. Pipilotti signale par exemple qu'il n'a jamais été possible de débattre, au sein de l'équipe dirigeante, d'une des questions les plus essentielles qui soient: le fait de savoir s'il fallait suivre un concept de foire (une succession de stands) ou un agencement thématique. Parmi beaucoup d'autres, le soussigné s'est employé en vain, trois ans durant, à obtenir des responsables d'Expo. 01 un débat sur les contenus. On comprend mieux désormais pourquoi cette question devait rester sans réponse!

Pipilotti souligne aussi de très nombreuses incohérences et manques de prévision, de planning, de réalisme, de suivi dans toutes les choses concrètes. Ce faisant, elle a naturellement aussi le souci de clarifier les responsabilités. Non, le chaos n'émanait pas des artistes, comme on le laissait volontiers entendre, mais du management lui-même.

La valse des structures et des personnes chargées d'évaluer les projets avait rendu Expo. 01 complètement inaccessible pour l'extérieur. De nombreuses personnes se demandaient quelle arrogance, quelle superbe liée à une extraordinaire créativité ou capacité de surprendre, motivait le refus obstiné de nombre de bonnes idées, les rebuffades infligées à des pans entiers de la société civile suisse, dont les projets et propositions demeuraient sans chance d'être considérés. Il arrivait aussi que des dossiers étaient simplement perdus. Les raisons de tout cela sont infiniment pro-

saïques: il n'y avait pas d'abonné au numéro demandé. Arrogance et incompetence, encore, dans les réponses contradictoires données au monde extérieur: aux politiques, l'Expo disait que l'économie payant l'essentiel des frais, il était normal qu'elle commande aussi le contenu. A l'économie toutefois, on assénait en même temps qu'il était exclu que l'argent puisse intervenir en quoi que ce soit dans les choix artistiques...

D'aucuns, plus familiers des exigences de l'intendance, proposaient depuis quelques années comme seule issue de repousser l'ouverture. Trop de temps avait été perdu. Mais il n'y a pas que cela: beaucoup d'argent, aussi, s'en est allé. Et le salaire plus que ministériel de l'ex-directrice n'est pas de nature à créer la confiance au moment où le citoyen est pris à la gorge par l'augmentation des coûts de la santé. Le réel a finalement triomphé, le vide des caisses conjugué avec le trop-plein de paris impossibles à tenir – il s'agit maintenant de réussir l'expo. 02. Car on ne saurait prendre acte du fait que l'Expo. 01 soit si bien le reflet de l'état du pays que l'on ne pourrait faire mieux...

### Pour une expo qui ait un sens, qui donne du sens!

Pour 02, attention à une chose: ne passons pas d'un extrême à l'autre. Ils sont certes rassurants, ces messieurs de l'équipe 02. Mais un peu trop, avec trop de déjà vu. Avant d'aller plus loin, il convient de vérifier si nous sommes bien intéressés à un nouvel exercice. Il faut poser la question, et pour ma part j'y répondrai par l'affirmative. Mais comme pour 01, 02 n'aura de sens que si elle donne du sens.

Une exposition nationale réussie est un formidable réservoir d'énergie, d'images, de références. Elle nous donne du souffle pour au moins une génération. Elle est capable d'en anticiper l'âme et l'esprit. 1964 a été la sortie de l'après-guerre, l'entrée de la Suisse dans la modernité. Cette entrée s'est révélée bien plus complexe par la suite que les faiseurs d'autoroutes et de conceptions générales, les acteurs de l'ouverture au monde, le pensaient alors. En cette fin de siècle, chacun sent la Suisse à la croisée des chemins. Notre «nation de volonté»

a besoin pour exister de se refonder régulièrement, dans le débat citoyen. De vérifier ce que nous voulons, où nous voulons aller, quels moyens nous voulons nous donner.

Faire le point est une nécessité vitale, et dès lors une expo qui ait pour ambition de montrer où nous sommes, à rassembler les acteurs de la société civile et de la société institutionnelle, serait non seulement utile mais nécessaire. On ne cesse de réclamer des débats, des états généraux, des forums. Voici une occasion exceptionnelle d'avancer sur ce qu'il compte de mieux définir, de mieux refonder: la Suisse dans le monde, la Suisse et l'étranger, le multiculturalisme, l'avenir du travail, l'avenir des relations sociales, l'avenir de nos créneaux économiques, les enjeux du développement durable... Oui, cette expo. 02, nous la voulons. Mais à condition qu'on y évoque le réel, non l'illusion. Le jeu, c'est la modalité, la forme, et on peut très bien traiter de choses essentielles de façon ludique. Mais quand le jeu devient fin en soi, on s'éloigne bien plus de la démocratie qu'on se l'imagine de prime abord. Expo: un débat tout sauf innover, et un étrange révélateur... ■

#### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (*fb*)

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Daniel Marco

Philippe Nordmann

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Forum: René Longet

Composition et maquette:

André Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression: IAM SA, Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)

Site: <http://www.domainepublic.ch>

CCP: 10-15527-9

# L'avenir des cantons est lié au futur compromis territorial

Le débat sur l'organisation territoriale ne peut faire l'économie d'un rappel historique.

**A**U MILIEU DU dix-neuvième siècle, la création de l'Etat fédéral marque le triomphe des radicaux, du libéralisme contre le conservatisme. Mais le triomphe est modeste et les vaincus du Sonderbund obtiennent quelques gages d'importance, en particulier le maintien d'une large souveraineté cantonale.

Si la Constitution de 1848 sanctionne la défaite du patriciat et ouvre la voie au développement du capitalisme grâce à un espace économique national, la sauvegarde des structures cantonale, va, au fil du temps, provoquer quelques effets. Mais ces effets, qui se font sentir notamment dans le domaine de l'impôt – inégalité de la charge fiscale – restent longtemps limités et la question des cantons va mettre du temps à émerger.

Jusqu'à la grande crise des années trente, la Suisse est gouvernée par des alliances successives entre bourgeoisie d'une part et paysans et artisans d'autre part, qui vont régler les tensions entre espace économique et espace politique. Ainsi William Rappard écrit en 1916, ce qui est devenu une citation inusable: «C'est un fait incontestable, la Suisse est aujourd'hui plus que jamais depuis la fin de l'Ancien régime gouvernée par ses paysans». Dans ces conditions, les cantons n'ont rien à craindre.

## La question territoriale

En 1937, la convergence de plusieurs facteurs politiques, économiques et sociaux permet un accord entre la puissante organisation patronale de l'industrie des machines et le principal syndicat du pays, la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers. Un accord à l'origine de la paix du travail; un compromis salarial qui va durer tout au long du Miracle helvétique, les cinquante glorieuses. Un compromis, fondement de la société de concorde, qui traite de questions relevant surtout du temps: temps de travail, – organisation et rémunération –, et temps libre – durée, conditions, etc.

L'espace est alors considéré comme une coquille vide et neutre dans la-

quelle le processus de développement prend prétendument sa place naturelle. A l'abri d'un compromis salarial qui régule les rapports économiques et sociaux au niveau national, l'organisation politique cantonale conserve tous ses pouvoirs.

Il faut attendre la fin du Miracle helvétique et l'émergence des questions relevant de l'espace, de l'écologie et de l'environnement pour que s'expriment

les premières critiques à l'égard de l'organisation territoriale de la Suisse

Ce sont les luttes sociales au sujet de l'enjeu territorial et notamment de la ville, comme l'a rappelé Yvette Jaggi – des villes et leurs régions qui parfois recouvrent plusieurs cantons – qui décideront de la validité ou du besoin de réforme profonde de l'organisation politique territoriale.

Daniel Marco

## COURRIER

# Sur l'ouverture des marchés privés

**L'**OUVERTURE DES MARCHÉS aurait les mêmes effets salutaires sur les entreprises que ceux escomptés pour les marchés publics (voir DP 1407). En effet, se demande l'auteur de l'article, quelle entreprise ne souhaiterait-elle pas faire des économies en appliquant les saines règles de la concurrence entre ses fournisseurs, dans la transparence et l'équité? Cette question rhétorique est incongrue lorsqu'on sait que les grandes surfaces utilisent sans vergogne leur puissance de distribution pour acheter à des prix rendant la survie difficile à leurs fournisseurs, ou encore que l'industrie automobile se dispute à coups de millions des hommes comme Ignacio Lopez, dont l'ardeur à réduire les marges de ses fournisseurs lui a valu le surnom de «Le Cannibale». On peut faire confiance aux entreprises pour réaliser des économies sur leurs achats même en l'absence de législation dans ce but.

Il existe bien une espèce d'équivalent privé du protectionnisme étatique. Parfois, par habitude, sympathie, fidélité ou solidarité locale, une entreprise continue à travailler avec un fournisseur bien qu'elle puisse trouver meilleur ou moins cher ailleurs. Cette attitude est frustrante lorsqu'on cherche à pénétrer un marché avec des produits et des services de meilleure qualité et que les portes restent fermées en dépit d'une politique de prix agressive. On souhaiterait alors pouvoir porter l'affaire devant le tribunal afin que soit remédié à cette injustice.

Ce «protectionnisme»-là est plutôt le fait de PME bien intégrées dans le tissu humain de la société que de multinationales dont les décisions d'achat sont déterminées par la maximisation de la shareholder value. Si les règles gouvernant désormais les collectivités publiques étaient appliquées aux seules entreprises de taille équivalente, comme l'auteur semble le proposer, elles n'éradiqueraient pas cette pratique de préférence locale ou amicale.

Si par contre une législation d'ouverture des marchés privés devait s'appliquer à toutes les entreprises, y compris les PME, et donc que ce qui se décidait auparavant d'un coup de téléphone à un partenaire de confiance devait faire l'objet d'un appel d'offres selon une procédure codifiée, il en résulterait un surplus administratif considérable: en vaut-il vraiment la peine, alors que par ailleurs on s'efforce de réduire les charges administratives qui pèsent sur les entreprises? D'autre part, il peut être économiquement rationnel de rester fidèle à un fournisseur, même s'il est plus cher, car tout changement implique un risque et un investissement, que l'entreprise ne veut ou ne peut peut-être pas consentir. Finalement, des considérations autres que financières peuvent légitimement déterminer les décisions d'achat d'une entreprise, découlant par exemple d'une stratégie industrielle d'intégration verticale.

Daniel Kinzer, Genève

# En 1943, la Suisse et l'URSS

*En 1943, la Suisse doit-elle tenter un rapprochement avec l'Union soviétique?*

*Le Conseil fédéral hésite, l'URSS résiste.*

*Un ouvrage très documenté de Sophie Pavillon éclaire les ombres de l'histoire.*

**R**ECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE OU pas. Telle est la question qui se pose au Département politique fédéral au cours de l'année 1943, au sujet de l'Union soviétique.

1943. La bataille de Stalingrad marque le début du repli des forces du Troisième Reich. La guerre n'est pas terminée mais la donne est en train de changer. La Suisse doit réévaluer ses relations diplomatiques avec l'URSS. C'est ce moment charnière de la politique extérieure helvétique que Sophie Pavillon, historienne à l'Université de Lausanne, s'est chargée d'étudier dans son mémoire de licence. Les éditions Antipodes ont eu la bonne idée de le publier. L'historienne donne un récit très fouillé des tractations diplomatiques, accompagné de nombreuses annexes, entre autres des lettres et notes souvent inédites.

## Le camouflet de l'Union soviétique

Ce n'est de gaieté de cœur que le Conseil fédéral, par le biais du Département politique, engage un rapprochement avec l'URSS. Les relations étaient au point mort depuis longtemps. En 1918, la grève générale avait donné des sueurs froides au gouvernement helvétique, attisant son anti-bolchevisme et instituant pour longtemps une stricte inflexibilité dans l'établissement des relations politiques et commerciales avec l'Union soviétique. C'est aussi en 1918 que la mission soviétique dirigée par Jean Berzine est expulsée de Suisse. En 1923, Moritz Conradi, un Russe blanc tire sur le diplomate Vorovski. Le Conseil fédéral rejette la thèse de l'attentat politique. Ces événements montrent que la Suisse a coupé ses liens avec l'Union soviétique, même si elle garde un œil intéressé sur l'énorme potentiel économique du marché russe. En effet, de 1918 à 1943, aux milieux de gauche, traditionnellement favorables à l'URSS, s'étaient alliés ceux de l'industrie d'exportation, le Vorort en particulier, qui lorgnait sur ces nouveaux marchés à conquérir. Mais le Conseil fédéral, dont le représentant diplomatique est Marcel Pilet-Golaz, un des opposants les plus acharnés à l'URSS, ne fléchit pas.

Cependant, au lendemain de la victoire de Stalingrad, l'URSS est du côté

des vainqueurs. Aux voix qui s'élèvent pour reconnaître l'Union soviétique et tenter le rapprochement s'agrègent les secteurs de la bourgeoisie helvétique, préoccupés de l'avenir de la Suisse dans la constellation internationale de l'après-guerre. Le Département politique opère alors un discret rapprochement diplomatique avec l'URSS. A petits pas, dans les couloirs et les antichambres. Mais en novembre 1944, l'URSS refuse d'établir des relations diplomatiques avec la Suisse. L'affront est grave, le camouflet public. La *Pravda* critique violemment «l'aide économique considérable» apportée par la Suisse à l'Allemagne, ne manquant pas de citer le nom des entreprises-fournisseurs telles que Oerlikon ou Winterthur. Assumant toute la responsabilité d'un échec dont il est en grande partie responsable, le chef de la diplomatie helvétique, Marcel Pilet-Golaz se retire. Quant aux alliés, ils observent une prudente réserve. A l'extérieur comme à l'intérieur, le gouvernement helvétique essuie les reproches concernant sa politique pendant la guerre, et plus spécialement ses relations avec l'Allemagne nazie. Et, dit Sophie Pavillon, «on peut interpréter le refus soviétique comme un signe annonciateur de l'attitude peu amène que les Alliés adoptent à l'égard de la Suisse lors des négociations marquant la fin de la guerre.»

## L'attitude de la Suisse au sortir de la guerre

Après les questions soulevées par les fonds en déshérence, après le débat porté sur l'attitude de la Suisse pendant et au sortir de la deuxième guerre mondiale, l'ouvrage de Sophie Pavillon apporte une contribution supplémentaire à l'éclaircissement, difficile, de l'histoire helvétique. Y sont stigmatisés l'étroitesse de la politique extérieure suisse, son anti-bolchevisme crispé, son attentisme diplomatique ; elle montre aussi, comme le dit Jean-Claude Favez à propos de cet ouvrage (*Le Temps*, 20 novembre 1999), «que la neutralité ne peut tenir lieu de politique extérieure comme le croient aujourd'hui trop de citoyens.» gs

Sophie Pavillon, *L'ombre rouge, Suisse-URSS 1943-1944*, Le débat politique en Suisse, éditions Antipodes, Lausanne.